

**TURQUIE**

**Les prisonniers d'opinion remis en liberté  
ne doivent pas avoir à faire face à un  
nouveau procès**

*Index AI : EUR 44/029/2004*

*ÉFAI*

Mercredi 9 juin 2004

**FLASH**

Amnesty International salue la décision prise ce mercredi 9 juin 2004 par la Cour d'appel de Turquie de remettre en liberté les prisonniers d'opinion Leyla Zana, Hatip Dicle, Selim Sadak et Orhan Dogan. La décision fait suite à une requête en annulation de leurs condamnations à quinze ans de prison par le procureur général de Turquie. L'organisation considère que leur remise en liberté doit être inconditionnelle et qu'ils ne doivent pas avoir à faire face à un nouveau procès.

Les membres d'Amnesty International à travers le monde ont fait campagne pour la remise en liberté de ces quatre anciens députés du Parlement turc, depuis leur condamnation en décembre 1994 à quinze ans d'emprisonnement pour appartenance présumée à une organisation armée illégale, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Amnesty International avait alors adopté comme prisonniers d'opinion Leyla Zana, Hatip Dicle, Selim Sadak et Orhan Dogan.

L'organisation pense que les poursuites étaient motivées par une volonté de punir les quatre députés, dont les actions politiques non-violentes étaient organisées autour de la question kurde.

**Complément d'information**

En avril de cette année, la Cour de sûreté de l'État d'Ankara avait maintenu la peine prononcée à l'encontre des quatre anciens députés. Les Cours de sûreté de l'État ont depuis été abolies en Turquie. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**